

Les bibliothèques: une étude à refaire

par Jean-Rémi BRAULT

IL FALLAIT S'Y ATTENDRE: le rapport Parent parlerait des bibliothèques. Tous les éducateurs, et particulièrement les bibliothécaires, l'espéraient. Mais ils restaient fort anxieux quant aux découvertes que les commissaires leur livreraient et aux recommandations qui en résulteraient.

La publication du rapport leur a apporté une abondance inespérée de surprises.

Le travail personnel

Le professeur et le bibliothécaire remarquent avec plaisir l'importance particulière que les commissaires accordent au travail personnel et au travail en bibliothèque. Notre enseignement, osent-ils affirmer avec Jean Guéhenno, doit "disposer modestement chacun de nos élèves à être, autant qu'il le pourra, et pour toute sa vie, un autodidacte" (3, 1162). Dans ce but, le professeur aura le souci d'orienter ses élèves vers la bibliothèque comme vers "le laboratoire général de tout l'enseignement" (3, 1163).

Cette insistance du rapport Parent revient avec une fréquence étonnante et réjouissante. Mais, il faut avouer qu'il n'y a là rien d'une initiative innovatrice. Car il y a bien longtemps qu'en nombreux milieux, des éducateurs réclament qu'on oriente davantage l'enseignement vers le travail personnel.

Déjà, dans les années 1935 et 1936, les "Notes du Comité permanent sur l'Enseignement secondaire", publiées par le Conseil de la Faculté des Arts de l'Université de Montréal, favorisaient une plus grande utilisation des méthodes de travail personnel.¹ Plus récemment, des directives précises ont été fournies par la même Faculté des Arts, soit lors de la réforme de 1956, soit lors d'une nouvelle réforme en 1961. Et ces directives sont claires: il faut former l'étudiant au travail de recherche personnelle. Les nombreuses sessions tenues au Lac Trèfle sous l'égide des mêmes autorités ont précisé encore davantage la notion et les mécanismes de cette pédagogie dite nouvelle.

Le programme de la Faculté des Arts de l'Université Laval est encore plus explicite. Après avoir noté

qu'au niveau du cours collégial, "le jeune homme est mûr pour aborder l'initiation aux méthodes grâce auxquelles la science se fait"², après avoir remarqué que "l'enseignement dans l'université n'est pas distinct de la recherche"³, le rapport nous invite à conclure que le cours collégial, qui prépare au cours de spécialisation universitaire, doit initier l'étudiant aux méthodes de la spécialisation, donc aux méthodes de recherche, "grâce auxquelles la science se fait", en définitive, "au comment faire pour développer l'intelligence".⁴

Bien avant le rapport Parent, le programme de l'Université Laval avait invité les professeurs à adapter leurs méthodes d'enseignement à ces objectifs du travail personnel:

*[Elles] devraient être telles que le cours magistral soit réduit à la présentation de l'essentiel de la matière. L'étudiant sera obligé d'en compléter l'étude par ses recherches personnelles et par la pratique des séminaires. Le climat plus libéral de l'institution, la transformation de la bibliothèque en instrument de travail, l'amélioration des laboratoires, le rajeunissement du matériel didactique, une plus grande compétence du personnel enseignant, tout devrait favoriser la réalisation de l'idéal proposé.*⁵

Et les multiples expériences tentées par les professeurs, les nombreux succès récoltés témoignent que les professeurs actuels acceptent d'emblée cette pédagogie active. De moins en moins, pouvons-nous accuser les professeurs de former des étudiants qui "ne savent pas chercher, qui ne savent pas se tenir au courant".⁶

Le rapport Parent s'inscrit donc dans une ligne de pensée bien connue chez nos professeurs de collèges classiques. Son insistance à "utiliser des méthodes qui incitent les élèves à la recherche personnelle et à la lecture" (3, 1173), ne peut que plaire à tous ceux qui, depuis des années, œuvrent dans cette optique. Si le rapport n'apporte pas une doctrine nouvelle, il y met une conviction irrésistible, qui portera sûrement ses fruits.

Les bibliothèques

La pédagogie active doit conduire les étudiants de la classe à la bibliothèque. Il importe donc que celle-ci puisse jouer pleinement le rôle qu'on veut lui confier.

"Il faut à la bibliothèque, instrument d'une méthode active, des qualités bien déterminées; quant au personnel, quant aux locaux et à la collection".⁷

Le rapport Parent étudie ces trois aspects successivement aux niveaux de l'école élémentaire et de l'école secondaire, de l'institut et de l'Université. Nous verrons plus loin les recommandations quant au personnel. Contentons-nous ici d'examiner les conclusions du rapport pour la bibliothèque du niveau secondaire et de l'institut.

Les commissaires recommandent que la bibliothèque du cours secondaire comporte "d'ici quelques années environ 30,000 volumes" (3, 1170). Quand on pense à l'ampleur de cette "école secondaire polyvalente complète, comme celle que nous proposons", il faut souhaiter que ces 30,000 volumes s'adressent tous aux étudiants. Si cette bibliothèque devait en même temps servir à l'éducation permanente des adultes et "à diverses activités culturelles", il faudrait sûrement en augmenter le nombre. La diversité des cours optatifs offerts à un aussi grand nombre d'étudiants des deux sexes suppose une collection fort riche et très variée. C'est là, ne l'oublions pas, une des conditions principales à la réalisation de cet idéal de travail personnel que les mêmes commissaires recommandaient ailleurs. Dans l'article cité plus haut, le Père Laroche disait fort justement: "La variété de livres d'une bibliothèque bien fournie et à jour reflète ce monde que l'élève commence à aborder. Un monde immense de connaissances qui vont s'épanouissant en progression géométrique. Un monde où est mort le mythe du savoir encyclopédique. Un univers de nouveautés où ce qu'on a appris depuis peu est déjà dépassé."

Cette collection abondante et variée doit loger dans "un lieu accueillant, d'accès facile, où le silence et la paix, où la bonne organisation administrative facilitent la lecture, le travail, la recherche" (3, 1163). Les commissaires recommandent que "dans un établissement recevant de 1,200 à 1,500 étudiants, la bibliothèque [soit] un vaste local où 150 élèves pourront travailler en même temps" (3,1226). La recommandation nous paraît insuffisante. Ne faudrait-il pas souhaiter que la bibliothèque puisse recevoir jusqu'à 25% des étudiants? Nous aurions également pu souhaiter que les commissaires couvrent de leur autorité les normes généralement admises quant à la grandeur totale de la bibliothèque.⁸

Mais les quelques lacunes déjà mentionnées nous paraissent infimes, si nous les comparons aux juge-

ments vraiment trop sommaires portés sur le vieux problème "bibliothèque scolaire vs bibliothèque publique". On connaît le fond du problème. Certains bibliothécaires voudraient que leur bibliothèque, d'abord destinée aux étudiants, ouvrent ses portes au public des municipalités environnantes. Cette bibliothèque scolaire ou collégiale deviendrait donc en même temps une bibliothèque publique, régie par la loi des bibliothèques et ainsi, aurait droit aux subventions gouvernementales prévues par cette loi. D'autres collègues refusent nettement cette polyvalence à une bibliothèque, et ils affirment, par exemple que "une bibliothèque publique est formellement différente d'une bibliothèque scolaire, et ce serait une grave erreur, dommageable aux écoliers et à l'éducation permanente, que de les fondre ou de les confondre".⁹

Or, le rapport Parent tranche le débat bien facilement en affirmant:

Cette bibliothèque [celle du niveau secondaire, donc de l'école régionale] devant servir en partie à l'éducation des adultes et à diverses activités culturelles de la localité, on pourrait coordonner les efforts du service des bibliothèques du ministère des Affaires culturelles avec ceux du ministère de l'Éducation, de façon à n'établir, dans une même localité, qu'une seule bibliothèque; quelques-unes des futures cités des jeunes, qu'on a projetées, prévoient un bâtiment spécial pour la bibliothèque. (3, 1170)

N'est-ce pas là une solution un peu facile apportée à un problème fort complexe? D'aucuns prétendent, peut-être pas sans raison, que si cette recommandation était acceptée, nous assisterions à la disparition pure et simple des quelque cent bibliothèques publiques qui sont nées et se sont développées souvent dans des circonstances difficiles. Il faut donc souhaiter que ce problème n'entraîne aucune législation prématurée, mais qu'il soit de nouveau étudié avec sérénité et réalisme, en tenant compte des multiples conséquences qu'une décision entraînerait.

Quant aux bibliothèques des instituts, elles se voient gratifiées d'un seul paragraphe (3, 1174). On y recommande une collection "d'environ 60,000 volumes et des abonnements à quelque deux cent périodiques". On peut supposer que les recommandations quant aux locaux des écoles régionales seraient valables pour les instituts. Or nous pensons qu'une bibliothèque d'institut qui voudra servir une population de 1,500 étudiants des deux sexes, devra posséder une

collection supérieure à celle qui est proposée. Elle devra surtout recevoir au moins 400 périodiques pour répondre à tous les besoins scolaires, pédagogiques et récréatifs des professeurs et étudiants.

Les bibliothécaires

La partie la plus controversée de ce chapitre sur les bibliothèques est certainement celle qui parle de la formation professionnelle des bibliothécaires. Les bibliothécaires ont lu avec inquiétude sinon avec stupeur les recommandations du rapport Parent quant à leur formation professionnelle (3, rec. 361-362-363).

Sur le plan strictement professionnel, le problème se situe à un double niveau: celui des techniciens de bibliothèques et celui des bibliothécaires professionnels.

Le technicien de bibliothèque pourrait se définir comme étant "celui qui possède un diplôme d'études secondaires, de préférence l'équivalent d'une 12e année".¹⁰ Ces techniciens nous paraissent avoir un travail précis et important à accomplir. "Car de même que le médecin ou le dentiste jugent avec raison qu'ils doivent confier à des techniciens de laboratoires des tâches importantes mais non strictement professionnelles, de même croyons-nous que ce serait un mauvais placement que d'astreindre les bibliothécaires professionnels à des tâches secondaires."¹¹

Pour les tâches précises qu'ils ont à remplir, les techniciens ont besoin d'une formation précise. Mais d'aucune façon, ni la tâche ni la formation du technicien de bibliothèque ne doivent être confondues avec la tâche et la formation du bibliothécaire professionnel. Cette confusion ne peut que dévaloriser une profession qui, au contraire, aurait grandement besoin d'être revalorisée dans l'opinion de nos compatriotes.

Par ailleurs, le bibliothécaire professionnel est celui qui, selon la définition donnée par l'Unesco, possède au moins un baccalauréat en bibliothéconomie. Mais nous pensons que, pour répondre aux exigences de la pédagogie active, pour devenir un véritable conseiller intellectuel, le bibliothécaire doit dépasser de cent coudées la formation et la culture exigées d'un technicien. Les normes américaines souhaitent une maîtrise en bibliothéconomie et, en plus, "a second or third Master's degree rather than a Ph.D. degree". Il doit posséder une vaste culture, une solide formation bibliothéconomique et bibliographique. Il lui faut encore être un bon administrateur, un

homme d'ordre, doué du "sens de l'autorité, de l'esprit d'équipe, de la capacité d'analyser objectivement un problème".¹² Et par-dessus tout, il doit être un éducateur, épris de son métier, passionné par son art.

On le voit, il ne faut, à aucun prix, confondre le technicien et le bibliothécaire. Les deux ont une place et un rôle précis dans l'organigramme d'une bibliothèque bien structurée. Aussi, aurait-on souhaité qu'afin de développer un bon réseau de bibliothèques, le rapport Parent recommande avec force l'essor de notre École de bibliothéconomie et des moyens concrets pour la formation des techniciens. On aurait également souhaité que le rapport insiste sur la nécessité que, dans un avenir pas trop lointain, chaque bibliothèque d'une certaine importance soit confiée à un bibliothécaire professionnel: ainsi toutes les bibliothèques d'écoles secondaires et régionales et toutes les bibliothèques des instituts devraient être dirigées par un professionnel, assisté de quelques autres professionnels et de quelques techniciens.

Au lieu de ces recommandations précises, le rapport parle confusément et successivement des "assistants", des "professeurs-bibliothécaires", des "auxiliaires-professionnels", des "bibliothécaires en titre", des "bibliothécaires professionnels" et des "documentalistes". Cette litanie disparate et confuse ne peut que nuire à l'épanouissement de la profession et au développement d'une authentique pédagogie de la bibliothèque.

Aussi, souhaitons-nous qu'une nouvelle étude de ce problème précède toute décision importante. Si les bibliothèques ont encore un rôle à jouer dans l'essor

culturel d'un peuple, nous mesurons la gravité d'une telle décision. Notre province peut bien être différente des autres; mais cette différence ne doit pas être celle d'une moindre compétence de ses éducateurs •

¹ Voir à ce sujet: *Notes du Comité permanent sur l'Enseignement secondaire (Années 1935 et 1936)*, Université de Montréal, Conseil de la Faculté des Arts, 1937, p. 562. Ces "notes" établissent clairement les objectifs dans chaque discipline.

² LAVAL, UNIVERSITÉ, *Rapport de la Commission du Programme de la Faculté des Arts au conseil universitaire, 1957-1960*, vol. 1, p. 250.

³ *Ibid.*, p. 511.

⁴ CHARMOT, François, S.J., *L'Art de se former l'esprit et de réussir au baccalauréat*, Paris, Gigord, 1932, p. 73.

⁵ LAVAL, UNIVERSITÉ, *op. cit.*, p. 250-251.

⁶ ANGERS, Pierre, S.J., *Problèmes de culture au Canada français*, Montréal, Beauchemin, 1959, p. 86.

⁷ LAROCHE, Médard, C.S.V., *Accessoire de luxe ou instrument de travail?* dans *Bulletin de la Fédération des Collèges classiques*, vol. VIII, no 5 (janvier 1964), p. 5.

⁸ FOURNIER, Edouard, ptre, *L'élaboration d'un plan de bibliothèque* dans *Bulletin de la Fédération des Collèges classiques*, vol. VIII, no 5 (janvier 1964), pp. 12-14. Voir aussi: *College and Research Libraries, American Library Associations Standards for College Libraries*, July 1959, vol. 20, pp. 274-280. Une traduction française de ces "normes" a été publiée dans le *Bulletin de l'Association canadienne des Bibliothécaires de Langue Française*, vol. 10, no 2 (juin 1964), section centrale.

⁹ DESROCHERS, Edmond, S.J., *Les bibliothèques* dans *Relations*, no 290, février 1965, p. 58.

¹⁰ BOUCHER, Raymond, ptre, *La bibliothèque du cours des humanités* (Thèse de Maîtrise en Bibliothéconomie présentée à la Catholic University of Washington, non publiée), p. 137.

¹¹ BRAULT, Jean-Rémi, ptre, *L'équipe de la bibliothèque* dans *Bulletin de la Fédération des Collèges classiques*, vol. VIII, no 5 (janvier 1964), p. 9.

¹² BOUCHER, *op. cit.*, p. 140.